

LOI N° 2014-16 DU 13 JUIN 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du neuvième financement à l'appui de la Politique de développement pour la réduction de la pauvreté (PRSC9).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 03 juin 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

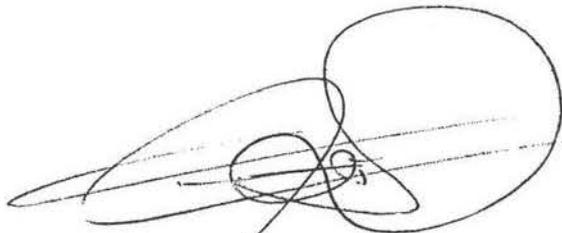
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de treize millions cent mille (13 100 000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS), équivalant à dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA environ, signé à Washington DC, le 10 avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du neuvième financement à l'appui de la Politique de développement pour la réduction de la pauvreté (PRSC9).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

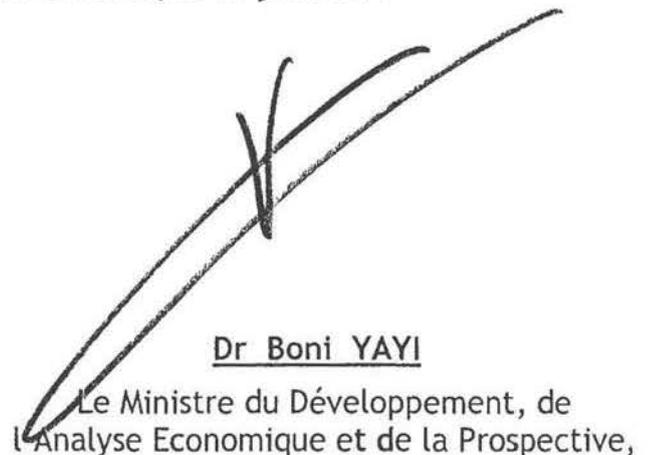
Fait à Cotonou, le 13 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN



Dr Boni YAYI
Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA